

	COMMERCIALISATION DE PIERRES, AGRÉGATS TRAITÉS & MATÉRIAUX RECYCLÉS	Ed. 01	
	<b>Annexe 5 – LISTE DEBLAIS NON ADMIS</b>	Création le : <b>03/03/2014</b>	Mise à jour le : <b>25/06/15</b>

**Liste des déblais non admis :**

- Amiante.
- Plâtre.
- Placoplatre.
- Bois, souches arbres.
- Végétaux.
- Plastiques.
- Cartons.
- Déchets ménager.
- Fer.
- Laine de verre.
- Déchets Inertes Banals (DIB).
- Déchets non pelletables.
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C.
- Déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30%.
- Déchets inertes dangereux (produits toxiques, carburants, lubrifiants...).